

CONSEIL MUNICIPAL CORNEBARRIEU

<p>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2020</p>

L'an deux mille vingt et cinq novembre du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. TOPPAN, M. ARONSSOHN, Mme BARACASSA, Mme BOISSON, M. BONNET, M. BOSELLI, M. BOYER, Mme BRABANT, Mme CADILLON-SICRE, Mme COLLIER, Mme COUSIN, M. DUBIN, M. DURAND, M. DURQUETY, Mme FABRE, M. GALINDO, Mme GILSON, Mme GROSS, Mme HAFFNER-ANDREU, M. HUGUES, Mme HUTS, Mme MASCARELL, M. SANS, Mme TALBOT, Mme VIDALINC

Procurations :

M. LAPEYRE à M. ARONSSOHN

Absent(s) :

M.SANSONETTO, M. BENAOUER, M. DISLAIRE

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame COUSIN, désignée Secrétaire, prend place au Bureau.



La séance est ouverte à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2020, soumis à l'assemblée, est adopté à l'unanimité.



N°	TITRE DE LA QUESTION
1	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Délibération n°2020-11-100 : Désignation du représentant de la Commune de Cornebarrieu au sein du Syndicat Haute-Garonne Environnement</p> <p>Suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de procéder par élection à la majorité absolue à la désignation du représentant de la Commune au sein du Syndicat Haute-Garonne Environnement, outil d'échanges d'expériences pour les collectivités et de sensibilisation au développement durable et à l'environnement auprès du grand public.</p> <p>Mme Fabienne GILSON (titulaire) et Mme Catherine HUTS (suppléante) sont désignées pour être les représentantes de la commune.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À LA MAJORITÉ <u>ABSENTIONS</u> : M. ARONSSOHN, M. LAPEYRE.</p>
Arrivée de Monsieur BENAOUER	
2	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Délibération n°2020-11-101 : Création de la commission communale pour l'accessibilité et désignation des représentants</p> <p>Une commission communale pour l'accessibilité doit être créée dans chaque commune de plus de 5 000 habitants, composée de représentants de la Commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques et des autres usagers de la ville.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer cette commission et en définir la composition.</p> <p>Mme Isabelle CADILLON, Frédéric HUGUES, Dominique BARACASSA, Véronique MASCARELL et Isabelle BRABANT sont désignés et les associations suivantes seront sollicitées pour désigner un représentant : Association des paralysés de France, Association ADAPEI31, Association Les Cheveux d'Argent de Cornebarrieu, l'Association des commerçants de Cornebarrieu et la commission d'usagers de la clinique des cèdres.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Frédéric HUGUES</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

3	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</p> <p>Délibération n°2020-II-102 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal</p> <p>En application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des communes de plus de 3 500 habitants doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le projet de règlement intérieur.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
4	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</p> <p>Délibération n°2020-II-103 : Création de commissions municipales et désignation de leurs membres</p> <p>En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi aujourd'hui sur la création de deux commissions municipales et la désignation de leurs membres.</p> <p>La commission Finances est créée, avec 5 membres (hors président) désignés : Mme Isabelle CADILLON-SICRE, Mme Hélène HAFFNER-ANDREU, M. Christophe SANS, M. Jean-Vincent GALINDO et M. Dimitri ARONSSOHN</p> <p>La commission Commande Publique est créée, avec 5 membres (hors président) désignés : M. Bernard BONNET, M. Serge BOSELLI, Mme Catherine COLLIER, Mme Catherine HUTS et M. Jérôme DURQUETY</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
5	<p>FINANCES – MARCHES PUBLICS</p> <p>Délibération n°2020-II-104 : Convention AUAT - avenant n°15 rectificatif et versement de la subvention 2020</p> <p>La Commune de Cornebarrieu est membre de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, qui, tous les ans, communique à ses membres un programme de travail donnant lieu à l'établissement d'un avenant à la convention-cadre de 2005 qui définissait les conditions d'intervention de l'agence, avec la demande de subvention annuelle correspondante.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver l'avenant n°15 rectificatif et le montant de la subvention 2020 à l'AUAT.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

6	<p>FINANCES – MARCHES PUBLICS Délibération n°2020-11-105 : Attributions de subventions exceptionnelles : Souvenir Français, ADLFA 31</p> <p>La Commune a été sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle par deux associations, « le souvenir français » et « l'ADLFA 31 ».</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi sur ces demandes.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
7	<p>FINANCES – MARCHES PUBLICS Délibération n°2020-11-106 : Admissions en non valeurs et créances éteintes 2020</p> <p>Monsieur le Trésorier de Blagnac a fait parvenir à la Commune un état de « pertes sur créances irrécouvrables » comprenant des créances en non-valeur et des créances éteintes, notamment pour des impayés de cantine, de médiathèque, de PAJ ou de crèches, ainsi que de la TLPE, au motif de débiteurs dont le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuites ou de débiteurs insolvable.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour admettre les créances en non-valeur et les créances éteintes.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
8	<p>FINANCES – MARCHES PUBLICS Délibération n°2020-11-107 : Adoption du règlement de l'aide communale à la réfection des clôtures dans le secteur du Boiret</p> <p>La Commune a lancé un vaste projet de rénovation et de mise en valeur du centre ancien, des berges de l'Aussonnelle et de la place du Boiret, opération d'intérêt communal important pour lequel il serait souhaitable que les propriétaires privés particuliers du secteur du Boiret puissent être encouragés à apporter leur contribution par la réhabilitation, de leur côté, de leurs clôtures privées donnant sur l'espace public ainsi repensé et redynamisé.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour se prononcer sur le renouvellement du dispositif d'aide communale à la réfection de ces clôtures et sur le règlement en définissant les conditions.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

9	<p>FINANCES –MARCHES PUBLICS Délibération n°2020-II-108 : Attribution des lots du Marché 2020-02 - entretien des espaces verts municipaux</p> <p>Le marché d'entretien des espaces verts municipaux est un marché public de service qui a fait l'objet d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour prendre acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres des 5 lots dudit marché.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
10	<p>RESSOURCES HUMAINES Délibération n°2020-II-109 : Recrutement statutaire – Catégorie B</p> <p>La période des inscriptions à l'école de musique étant terminée et les besoins en la matière étant désormais connus, il est nécessaire d'ajuster la durée du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer le poste correspondant.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
11	<p>RESSOURCES HUMAINES Délibération n°2020-II-110 : Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité</p> <p>Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité du service public de la direction des politiques éducatives, il est nécessaire de prévoir de recourir à des renforts pour les services.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer les postes correspondants.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À LA MAJORITÉ <u>ABSENTIONS</u> : Mme BRABANT, Mme GROSS.</p>
12	<p>PATRIMOINE Délibération n°2020-II-111 : Dénomination d'une voie et rectification sur l'orthographe de l'impasse Bel Solhel</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer une voie nouvelle, et de procéder à la rectification d'une erreur matérielle intervenue sur une dénomination antérieure concernant l'impasse Bel Solhel.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

13	<p>PATRIMOINE Délibération n°2020-11-112 : Mise en lumière du parking de la médiathèque – tranche 3 – Travaux SDEHG</p> <p>A la demande de la Commune, le Syndicat d’Energie Départemental de la Haute-Garonne a étudié la mise en lumière du parking de la médiathèque, pour la troisième tranche.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le projet présenté par le SDEGH et s’engager sur sa participation financière.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Bernard BONNET</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
14	<p>PATRIMOINE Délibération n°2020-11-113 : Fourniture et pose de bornes de type « marché » et « festività » Place du Boiret - ANNULE ET REMPLACE l’APS du 20 Août 2018 - Travaux SDEHG</p> <p>Le SDEHG a réactualisé l’Avant-Projet Sommaire de l’opération de fourniture et pose de coffrets de type « marché » Place du Boiret sur notre Commune.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi afin d’autoriser Monsieur le Maire à approuver l’Avant-Projet Sommaire présenté.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
15	<p>AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES Délibération n°2020-11-114 : Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu à l’article L.3132-26 du Code du Travail</p> <p>L’article L3132-26 du Code du Travail dispose que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour se prononcer sur la proposition présentée relative aux ouvertures dominicales des entreprises de commerce pour l’année 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
16	<p>CULTURE Délibération n°2020-11-115 : Convention de partenariat dans le cadre du Marathon des Mots 2020</p> <p>La médiathèque de l’ARIA accueillera le 4 décembre prochain une lecture par un artiste dans le cadre du Marathon des Mots.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi afin d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l’association « Toulouse le Marathon du Livre », organisatrice du festival du Marathon des Mots.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Patrice BOYER</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

17	<p>POLITIKES ÉDUCATIVES Délibération n°2020-11-116 : Subventions aux coopératives scolaires 2020</p> <p>La Commune verse tous les ans une subvention aux coopératives selon les règles d'attribution adoptées par délibération 2017-11-84 du 9 novembre 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser le versement des subventions 2020 pour les coopératives scolaires.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
18	<p>POLITIKES ÉDUCATIVES Délibération n°2020-11-117 : Création d'un nouveau tarif des accueils de loisirs</p> <p>Les tarifs des centres d'accueil de loisirs font l'objet d'une décision du Conseil Municipal.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi sur la création d'un nouveau tarif, pour l'accueil des enfants de contribuables de la commune ne résidant toutefois pas sur la commune, tels que les commerçants ou entrepreneurs individuels.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

LA SÉANCE EST LEVÉE A : 20h15

Le Maire,

Alain TOPPAN



